

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi
6^e jour de février deux mille douze, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Monsieur Jean-Guy Cadieux, *arrivée à 19 h 10*
Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Lise Desrosiers, conseillère, étant absente.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 035-2012

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 036-2012

Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 9 janvier 2012 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 037-2012

Approbation des comptes

Liste des comptes payés par Accès D Desjardins

Receveur général du Canada,	Remise féd. décembre 2011.	881,99 \$	12012
Ministre du revenu du Québec,	Remise prov. décembre 2011.	16 309,88	22012
Receveur général du Canada,	Remises féd. décembre 2011.	5 473,31	32012
Total :		22 665,18 \$	

Liste des comptes payés

Aréo-Feu Ltée,	17 362,17 \$	11190
Excavation Thériault inc.	51 516,69	11191
Hydro Québec.	12 302,99	11192
Hydro Québec.	164,05	11193
Receveur Général du Canada.	291,31	11194
Commission administrative Des.	760,13	11195
Fiducie Desjardins inc.	4 338,70	11196
Association québécoise d'urbanisme.	114,98	11197
Jean-Pierre Martin.	325,14	11198
La Société en commandite Gaz Métro.	1 703,04	11199
Association des directeurs.	1 244,79	11200
Affleck + De La Riva.	7 049,11	11201
Ass. des chefs en sécurité.	239,24	11202
Brigade des pompiers.	3 000,00	11203
Bell Canada.	440,47	11204
Chevaliers de Colomb conseil.	1 277,95	11205
Éditions Yvon Blais.	277,20	11206
Fédération Québécoise des.	3 468,28	11207
Groupe Entraide et Amitié.	250,00	11208
L'industrielle Alliance.	4 238,77	11209
Le Réseau Mobilité Plus.	246,79	11210
Multi Services.	1 580,71	11211

Relliance Protectron inc.	667,62	11212
Québec municipal.	569,62	11213
Fonds d'information sur le territoire.	30,00	11214
Société de généalogie.	75,00	11215
EBI Environnement inc.	13 287,57	11216
Telus.	327,00	11217
Télécommunications XITTEL inc.	80,43	11218
Tourisme Lanaudière.	600,00	11219

Total :

127 829,75 \$

Liste des comptes à payer

Bureau en gros,	Fournitures de bureau.	177,56 \$	11226
Les Éditions École en ligne,	Livres de bibliothèque.	122,30	11227
Les Entreprises P. Marion,	Fuite d'eau casa St-Jacques.	637,98	11228
Imprimerie Fortier enr.,	Carnaval.	822,07	11229
Librairie l'Odysée Express,	Livres de bibliothèque.	507,82	11230
Lumières Magique,	Service tech. bibliothèque.	31,73	11231
Martech inc.,	Art. quinc. circulation.	306,98	11232
Médias transcontinental,	Avis règl. d'emprunt rénov. centrale.	696,34	11233
Rabais campus,	Livres de bibliothèque.	482,98	11234
Acklands Grainger,	Appareil de sécurité détecteur de gaz.	1 589,25	11235
Alimentation Stéphane Frappier,	Liqueurs, aliments, boissons.	116,51	11236
Automation R.L. inc.,	Rempl. transmet. pression.	3 113,57	11237
Bélangier Sauvé S.E.N.C.R.,	Dossier général, et autres.	6 337,77	11238
BFI-Usine de triage Lachenaie,	Cueillette des boues.	983,52	11239
Biolab Division Joliette,	Analyses eaux usées, eau potable.	622,74	11240
Boivin et Gauvin,	Table de PC et trépied.	561,31	11241
La Coop Profid'Or,	Articles quincaillerie.	407,64	11242
Centre du Pneu St-Jacques,	Essence véhicules voirie, incendie.	287,00	11243
C.L.B. Uniformes inc.,	Pantalons pompiers, képi.	289,79	11244
Centre de location Dupuis,	Souffleuse Colombia voirie.	1 965,20	11245
Centre rég. de service,	Livres de bibliothèque.	116,85	11246
C.U.R. inc.,	Service téléphonique janv. à juin 2012.	1 034,78	11247
Équipement bureau Joliette,	Cartouche d'encre.	286,29	11248
Les Excavations Gareau,	Ent. cent. rés. puits.	610,81	11249
Excavation Thériault inc.,	Fuite, Casa St-Jacques.	3 303,82	11250
Éditions Yvon Blais,	Accès à l'information, loi annotée.	111,20	11251
Publications CCH Ltée,	Abonnement, renouvel. code et lois.	1 222,20	11252
Fédération québécoise des mun.,	Fret et messagerie.	43,00	11253
Fondation Rues principales,	Hon. décembre 2011.	1 864,23	11254
Garage Jacques Venne enr.,	Rép. et instal. pneus véhicule voirie.	1 698,67	11255
Hydraulique B.R. inc.,	Entretien usine.	64,74	11256
I.F.C.S. Informatique inc.,	Entretien usine.	1 708,88	11257
Installation Lafontaine,	Réparation porte caserne.	120,72	11258
Joliette Dodge Chrysler,	Ent. véhicules incendie.	126,47	11259
J.P. Racette inc.,	Art. quinc. voirie et incendie.	140,99	11260
Service d'équip. sécurité,	Ent. matériel équipements.	9,48	11261
Labrador Source,	Café.	255,00	11262
Les Bibliothèques publiques,	Frais de réunions annuelles.	20,00	11263
L'Inspecteur Canin inc.,	Fourrière municipale, crédit facture.	485,45	11264
Librairie René Martin inc.,	Livres de bibliothèque.	1 684,55	11265
Martin – Produits de bureau,	Fournitures bibliothèque.	42,04	11266
Morin Électronique enr.,	Install. radio nouveau camion incendie.	225,57	11267
Marcel Venne inc.,	Problème élect. filtre à bande, usine.	239,24	11268
NCL Envirotek inc.,	Évaluation environ. site rue Lépine.	1 594,95	11269
Nordikeau inc.,	Serv. prof. eau potable.	2 724,24	11270
Centre de rénovation Coderre,	Articles quincaillerie.	1 258,10	11271
Produits chimiques Sany,	Caisses de rouleau papier hygiénique.	73,65	11272
PG Solutions inc.,	Maintenance logiciels, soutien.	1 530,24	11273
Pharmacie Jean-Marc D.,	Produits de pharmacie.	22,35	11274
L'Expert Dépanneur,	Essence véhicules voirie.	668,97	11275
Québec Son Énergie inc.,	Entretien CCVC.	79,75	11276

René Gaudet et Fils inc.,	Présentoir pour la bibliothèque.	1 817,10	11277
Société canadien. des Postes,	Le Jacobin de décembre 2011.	247,85	11278
Serv. documentaires,	Notices bibliothèque.	2,27	11279
Sintra inc.,	Pierre voirie.	1 051,41	11280
Serge Landry électrique,	Rép. fixtures, maison du folklore.	74,05	11281
Suspension Mireault et fils,	Entretien véhicules incendie.	17,25	11282
Solutions IP,	Ent. ameublement de bureau, ordin.	1 439,97	11283
Signature St-Georges,	Appliquée armoiries camion incendie.	723,42	11284
Wilson & Lafleur Ltée,	Cotisa. association & abonnement.	63,00	11285
Wolseley Canada inc.,	Pièces diverses réseau d'eau, usine.	2 058,70	11286
Xérox Canada Ltée,	Copie du 25 sept.au 31 déc. 2011.	781,81	11287
	Total :	51 704,12 \$	

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les listes des comptes déposés soient acceptées.
(Crédits budgétaires disponibles en vertu des listes de comptes citées précédemment)

Finances au 6 février 2012

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins
de la Nouvelle Acadie

En placement :

0,00 \$

- Au compte courant :

430 097,09 \$

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois.

Résolution n° 038-2012

MMQ

N/dossier MMQP-03-063013

Renouvellement de la police d'assurance de la municipalité

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de renouveler la police d'assurance de la Municipalité, au montant de 78 324,00 \$ applicable pour l'année 2012.
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Arrivée de monsieur Jean-Guy Cadieux, conseiller, à 19 h 10.

Résolution n° 039-2012

Adhésion

Association québécoise du transport et des routes

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de renouveler son adhésion à titre de membre de l'association québécoise des transports et des routes, au montant de 95,00 \$ plus taxes, pour l'année 2012.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 040-2012

Ralliement acadien

Demande de partenariat

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques reçoit une correspondance de la Coalition des organisations acadiennes du Québec qui invite les Acadiens à participer à des festivités qui auront lieu en juin au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE cet organisme sans but lucratif a pour but de réunir les regroupements et associations acadiennes ainsi que toute autre association ou groupe du Québec partageant les mêmes intérêts dans le but d'initier, de coordonner et de réaliser des projets et interventions communes visant à accroître la visibilité et la promotion de l'identité acadienne au Québec;

ATTENDU QUE le Festival acadien de la Nouvelle-Acadie fait partie des membres de cette association;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques appuie la démarche en contribuant pour un montant de 100 \$ et s'engage à publier l'information dans le bulletin municipal Le Jacobin.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 041-2012

Renouvellement à long terme

du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU QUE partout au Québec, des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordables;

ATTENDU QUE des ménages de la Municipalité de Saint-Jacques ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jacques :

- demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adaptés aux besoins, fonctionnels et applicables sur l'ensemble du territoire québécois ;
- demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux ;
- demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer, dans son prochain budget, les sommes nécessaires pour réaliser 3 000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

Demande financière du Réseau FADOQ
40^e anniversaire

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 042-2012

Demande de passage /Tenue d'événement

ATTENDU QUE la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière s'adresse à la Municipalité de Saint-Jacques dans le but d'obtenir le droit de circuler sur le territoire lors de la tenue de leur activité le 9 juin prochain, où quelques centaines de cyclistes prendront part à une virée de vélos dans les rues de Saint-Jacques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre la tenue de cet événement.

Résolution n° 043-2012

Petits Pas Jacadiens

Demande de partenariat – Atelier de danse

ATTENDU QUE le comité des Petits Pas Jacadiens a déposé une demande de partenariat pour offrir aux citoyens des ateliers de danses traditionnelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques appuie la demande du comité des Petits Pas Jacadiens mais ne souhaite pas contribuer pour l'instant dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution d'appui soit transmise à M. Philippe Jetté, président des Petits Pas Jacadiens.

Résolution n° 044-2012

Nomination des divers comités - 2012

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que chaque membre du conseil soit nommé délégué responsable selon les différents comités, et que le Maire dispose du droit de siéger à tous les comités suivants :

Finances: Pierre La Salle, Claude Mercier

Loisir et culture, Centre culturel du Vieux-Collège: François Leblanc

Aînés, politique familiale: Lise Desrosiers

Ressources humaines: Lise Desrosiers, Jean-Luc Leblanc

Embellissement (Fleurons du Québec, Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie (SHÉNA)): Lise Desrosiers, Jean-Luc Leblanc

Incendie: Jean-Guy Cadieux, François Leblanc

Urbanisme, environnement: Pierre La Salle, Jean-Luc Leblanc

Voirie, hygiène du milieu: Jean-Guy Cadieux, François Leblanc

Comité consultatif agricole (CCA): Lise Desrosiers, François Leblanc, Claude Mercier

Toponymie: Claude Mercier

Parc des cultures: Pierre La Salle

Monument acadien: Pierre Beaulieu

Office municipal d'habitation: François Leblanc, Jean-Luc Leblanc, Claude Mercier

Festival acadien: Pierre Beaulieu

Résidence Nouvelle-Acadie: Claude Mercier, François Leblanc

Résolution n° 045-2012

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Jean-Guy Cadieux agira à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

Résolution n° 046-2012

Résultat des demandes de prix sur invitation

Remplacement de camion

ATTENDU QUE des demandes de prix sur invitation ont été adressées aux soumissionnaires suivants :

Soumissionnaires	Prix
Autos J G Pinard & Fils	28 501,15 \$
S.R. Bourgeois et Frère Ltée	20 983,77 \$
Chalut	23 125,00 \$

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la soumission de **S. R. Bourgeois & Frère Ltée**, au montant de 20 983,77 \$ pour le camion, soit acceptée, à savoir :

- Camion neuf, année 2012
- Modèle GMC Sierra 1500
- Couleur blanc
- 4 X 4, boîte longue

Le tout tel que décrit dans la formule de soumission datée du 31 janvier 2012.

QUE cette somme soit affectée au fonds général de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE la directrice générale, Josée Favreau, soit autorisée à signer les documents nécessaires à l'achat du véhicule.

Résolution n° 047-2012

Adoption du projet de règlement #232-2012

Règlement salaires des élus

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du Conseil, tenue le 9 janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques et il est, par le présent règlement, portant le numéro 232-2012, statué et ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

- Une rémunération annuelle de 13 603 \$ est versée au Maire ;
- Une rémunération annuelle de 4 534 \$ est versée aux conseillers et conseillère.

ARTICLE 3

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Conseil verse à chacun de ses membres une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération.

Cette allocation ne pourra toutefois excéder le maximum établi en vertu de l'article 21 de la Loi tel qu'indiqué chaque année par le ministre des Affaires municipales et publié à la Gazette officielle du Québec, sous réserve de l'application de l'article 20 de la loi.

ARTICLE 4

«Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec, tel qu'établi du mois d'octobre à octobre, pour chaque année, selon Statistiques Canada.»

ARTICLE 5

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du Conseil sont versées par la Municipalité, selon les modalités que le Conseil fixe par résolution.

ARTICLE 6

Les articles 2 et 3 ont effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

ARTICLE 7

Que le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 112-2004 et tout règlement adopté antérieurement.

ARTICLE 8

Le présent règlement numéro 232-2012 entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement modifiant le règlement #180-2008

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Pierre La Salle, qu'il présentera un règlement à une prochaine réunion, modifiant le règlement #180-2008 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines entreprises qui désirent s'implanter sur l'ensemble des zones industrielles de la Municipalité.

Une copie du projet de règlement a déjà été remise aux membres du conseil.

Résolution n° 048-2012

Collecte de fonds - 2^e phase

Demande de contribution de la Fabrique

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 23 janvier 2012, monsieur André Coderre, président de la Fabrique de Saint-Jacques fait une demande à la Municipalité de Saint-Jacques afin d'obtenir une contribution d'un montant de 16 000 \$, cette dite contribution devant servir à combler une partie de leur collecte de fonds, soit la 2^e phase;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit favorable à soutenir la Fabrique de Saint-Jacques dans leur démarche;

ATTENDU QUE la somme sera versée au 31 octobre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques accepte et autorise une contribution d'un montant de 16 000 \$, à titre d'aide au projet de la *phase II*, et que cette somme sera prise à même les surplus accumulés non affectés de la Municipalité de Saint-Jacques.

DOSSIER REVITALISATION

Stationnement sur la rue Saint-Jacques

Mme Odile Craig, chargée de projet dans le dossier de revitalisation, propose au conseil municipal d'informer les commerçants, par le biais d'une correspondance, au sujet des stationnements sur la rue Saint-Jacques.

Cette demande est refusée, le conseil ne souhaitant pas transmettre cette correspondance étant donné la publication qui en fait déjà mention dans le bulletin municipal *Le Jacobin* de février 2012.

Résolution n° 049-2012

Approbation pour publication de Publireportages dans le bulletin Le Jacobin

ATTENDU QU'un projet de publireportages dans le bulletin *Le Jacobin* est proposé au conseil municipal, dans le but d'encourager les commerces et entreprises de Saint-Jacques et de faire connaître aux citoyens l'ensemble des biens et services disponibles sur le territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal recommande de citer seulement les entreprises faisant affaire depuis au moins vingt (20) ans de service et aux cinq ans pour les années subséquentes (25 ans, 30 ans, 35 ans, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à majorité des conseillers présents que le conseil municipal approuve le projet de publication, tel que proposé.

(Messieurs Claude Mercier et Pierre La Salle votent contre)

(Messieurs Jean-Guy Cadieux, Jean-Luc Leblanc et François Leblanc votent pour)

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 050-2012

Adoption de la version finale corrigée du « Schéma de couverture de risques en sécurité-incendie » (SCRSI) aux fins d'adoption auprès des conseils municipaux

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8 de la Loi sur le sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et du comité de sécurité incendie, à un recensement et à l'évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, la MRC a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, doivent donner leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'en complétant un projet de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a apporté des correctifs au schéma afin d'inclure les recommandations du ministère de la Sécurité publique pour se conformer à ses exigences;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités locales doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que son engagement à le respecter et le réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques a pris connaissance de la version finale corrigée du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de Montcalm.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce Conseil adopte, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et l'approbation du directeur général, la version finale corrigée du «Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » (SCRSI)

QUE ce Conseil informe, le ministère de la Sécurité publique que la municipalité de Saint-Jacques est en accord avec le plan de mise en œuvre prévu au schéma en ce qui concerne son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mis en œuvre sur son territoire.

**Demande de création d'une plate-forme Intranet
Gestion des permis de feux**

Le conseil refuse cette demande.

TRANSPORT ROUTIER

Avis de motion
Modification du règlement #207-2010
Stationnement

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Luc Leblanc, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement modifiant le règlement #207-2010 concernant le stationnement sur le territoire de la municipalité.

Un projet de règlement sera remis à une séance ultérieure.

PROJET RUE SAINT-JACQUES

Travaux de réhabilitation environnementale
Honoraires professionnels Dessau

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Assistance technique pour condition de sol (hon. supplémentaire)
honoraires professionnels Dessau

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Surveillance supplémentaire des travaux
Honoraires professionnels Dessau

Dossier reporté à une séance ultérieure.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 051-2012
Certificat de l'avis public
Règlement #231-2011
Relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Josée Favreau, directrice générale de la municipalité de Saint-Jacques certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter pour le règlement 231-2011 est de 2219.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 232.

Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement #231-2011 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du certificat pour le règlement #231-2011.

Résolution n° 052-2012
Paiement de facture - LBHA
Système de dosage de chlore
Rénovation de la centrale d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité procédera à la rénovation de la centrale d'eau potable;

ATTENDU QUE Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc. (LBHA) a été mandaté par la résolution #341 2011 à procéder dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la facture d'honoraires no 12-0136 de LBHA au coût de 11 600,00 \$, plus taxes applicables. (Réf. dossier M7477-09).

Mandat LBHA

Demande de certificat d'autorisation (CA)

Travaux reliés au bouclage du réseau d'aqueduc

Rue Laurin

Municipalité de Saint-Jacques

Dossier reporté à une séance ultérieure.

URBANISME

Rapport des permis

Des rapports de permis ont été déposés en date du 16 janvier 2012.

Résolution n° 053-2012

Approbation du plan image déposé

Projet secteur : rue Saint-Joseph

Demandeur : Les Habitations Phoenix

ATTENDU QUE Les Habitations Phoenix inc. ont déposé un projet de lotissement, le tout tel que montré aux plans présentés en référence;

ATTENDU QUE Les Habitations Phoenix et madame Manon Payette procéderont à un échange de lots afin de rendre conforme le lot 4 708 975 et que des offres d'achat # 21822 et 21823 sont présentées et acceptées pour chacune des parties;

ATTENDU QUE le projet consiste à développer quinze (15) nouveaux lots à vocation résidentielle. Les dimensions et superficies des lots projetés sont conformes au règlement de lotissement #56-2001 et seront desservis par les services publics (aqueduc et égout) ;

ATTENDU QUE le demandeur doit verser un montant équivalent à 4% de la valeur du terrain à la Municipalité en guise de contribution pour fonds de parc (montant de 1 052 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte le plan déposé pour le lotissement des lots concernant la demande des Habitations Phoenix et est d'accord avec ce projet.

Résolution n° 054-2012

(Paragraphe 7 de l'article 119 de LAU)

Nomination d'un inspecteur municipal

ATTENDU QU'en vertu de du paragraphe 7° de l'article 119 de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité doit, par résolution, mandater un inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'embauche de monsieur Paul Nobert, comme stagiaire au poste d'inspecteur municipal pour la période du 23 janvier au 4 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Paul Nobert soit nommé inspecteur municipal de la Municipalité de Saint-Jacques pour la période du 23 janvier au 4 mai 2012, et ce, selon les conditions mentionnées dans la résolution d'embauche n° 022-2012.

Résolution n° 055-2012

Nomination (Entente MRC - Politique de gestion des cours d'eau)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la loi sur les compétences municipales, la municipalité doit, par résolution, mandater une personne responsable de l'entente entre la MRC de Montcalm et la municipalité concernant la politique de gestion des cours d'eau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Paul Nobert soit nommé responsable de l'application sur le territoire, des fonctions qui lui sont confiées en vertu de l'entente signée entre la MRC de Montcalm et la Municipalité de Saint-Jacques, dans le cadre de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Montcalm.

Résolution n° 056-2012

Nomination

Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Paul Nobert, inspecteur municipal, soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, en remplacement de monsieur Benoît Pelletier.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 057-2012

RESEAU BIBLIO

Frais d'exploitation 2012

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer les coûts de 9 366,51 \$ (plus taxes) reliés au frais annuel d'exploitation avec le Réseau BIBLIO du CRSBP. (Facture #17284)

Résolution n° 058-2012

RÉSEAU BIBLIO

Nomination 2012

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur François Leblanc soit nommé et désigné pour représenter la Municipalité de Saint-Jacques au sein de l'organisme Réseau biblio.

Résolution n° 059-2012

Demande de subvention - Comité de soccer

ATTENDU QUE le comité de soccer s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une aide financière pour l'année 2012;

ATTENDU QUE le comité a déposé au conseil municipal les préparations budgétaires ainsi que les résultats de l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 4 000 \$ leur soit versé à titre

de subvention pour l'année 2012. La Municipalité versera les sommes demandées sous présentation de factures justificatives.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 060-2012

Honoraires professionnels Architecte

Mandat architecte – Restauration du Centre culturel du Vieux-Collège

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre dans le projet de rénovation du Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QU'une proposition a été déposée le 23 décembre 2011, faisant référence à la résolution numéro 206-2011 (réf. projet #28-18, tableau annexé à la facture no 011 163);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Affleck de la Riva au coût de 5 878,13 \$, (plus taxes applicables), le tout selon l'offre déposée en date du 23 décembre 2011.

Résolution n° 061-2012

Honoraires professionnels en structure

Mandat GENIVAR

Restauration du Centre culturel du Vieux-Collège

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre dans le projet de restauration du Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QU'une proposition a été déposée le 30 janvier 2012 pour des services professionnels en structure afin de réaliser le projet de restauration du Centre culturel du Vieux-Collège ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de GENIVAR inc. au coût de 3 000,00 \$, (plus taxes applicables), le tout selon l'offre no P12-11103-26 déposée en date du 30 janvier 2012.

Résolution n° 062-2012

Appel d'offres de services professionnels en structure

Réfection du Centre culturel du Vieux-Collège CCVC)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder dans le projet de restauration du Centre culturel du Vieux-Collège et demande des soumissions pour le volet structure;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt #199-2010 au montant de 688 500 \$ a été approuvé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) le 13 janvier 2011;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est supérieure à 100 000 \$ et que la Municipalité doit procéder à des appels d'offres publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que des soumissions pour les travaux de restauration du Centre culturel du Vieux-Collège (volet structure) **soient demandées par l'entremise du journal Constructo** ainsi que par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) via Internet.

DOCUMENT

La soumission devra répondre aux spécifications mentionnées dans les documents de soumission spécialement préparés à cet effet qui pourront être obtenus à compter

du **mercredi 29 février 2012** via le service électronique d'appel d'offres à l'adresse suivante : www.seao.ca, pour les Entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les Entrepreneurs peuvent communiquer avec le SÉAO par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600.

DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions avec mention «**SOUMISSION RESTAURATION DU CENTRE CULTUREL DU VIEUX-COLLÈGE**» seront reçues à la Mairie de Saint-Jacques au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, jusqu'à onze heures (11 h), **le 21 mars 2012**, et seront ouvertes publiquement, au même endroit, le même jour et à la même heure.

La Municipalité de Saint-Jacques ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. La présente soumission pourra être acceptée qu'après analyse et recommandations des architectes et sera assujettie à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques.

Situation du comité de la Fête nationale

Dépôt d'un bilan de la situation concernant la Fête nationale, préparé par Mme Geneviève Babin, technicienne en loisirs.

Local 22 – Centre culturel du Vieux-Collège

Dépôt d'un bilan concernant le local 22 du CCVC, préparé par Mme Geneviève Babin, technicienne en loisirs.

Résolution n° 063-2012

Demandes de prix sur invitation

Fourniture de modules de jeux d'eau et d'un système de distribution d'eau pour jeux d'eau

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite procéder à l'installation d'une aire de jeu d'eau dans le parc Aimé-Piette;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués au printemps 2012;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder par demande de prix sur invitation pour la fourniture de modules de jeux d'eau et d'un système de distribution de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à des demandes de prix sur invitation aux entreprises suivantes :

Techsport inc.

4994, route 125

Rawdon (Québec) J0K 1S0

Tessier Récréo-Parc

825, rue Théophile Saint-Laurent, CP 57

Nicolet (Québec) J3T 1A1

Imaginéo

17999, J-A Bombardier

Mirabel (Québec) J7J 2H8

QUE les invitations soient acheminées et que les soumissions soient reçues au plus tard **le 20 février 2012 à 11 h** à la Mairie, et que l'ouverture soit prévue le même

jour, au même endroit à 11 h 01. La présente soumission pourra être acceptée qu'après analyse et recommandations de l'ingénieur et sera assujettie à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques.

VARIA

Résolution n° 064-2012

Appui – Demande de modification d'usage CPTAQ

Dossier : Sintra inc. #lot 3 023 149

ATTENDU QU'une demande d'aliénation de la compagnie Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) sera adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et à la MRC de Montcalm afin de lotir et d'utiliser une partie du lot #3 023 149 afin de constituer une ligne droite aux limites de chaque propriété et d'y ériger une clôture;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande est située à l'intérieur d'une zone agricole en vertu du règlement de zonage #55-2001 de la Municipalité et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm ;

ATTENDU QU'en vertu des règlements de zonage de la Municipalité et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm, cet usage est permis à l'intérieur de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Jacques recommande cette demande à la commission du territoire agricole étant donné que celle-ci est conforme au règlement de zonage de la Municipalité, au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm et que cette demande n'ajoutera pas de nouvelles contraintes pour la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants, le tout tel que formulé dans la demande en date du 1^{er} février 2012.

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 065-2012

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 20 h 40.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire